

aucun port d'arme, et, tout comme un ancien forçat, était astreint à observer des règlements de résidence : il ne devait pas s'éloigner à plus de cinq milles de chez lui.

Les vexations fiscales qu'on lui faisait subir étaient d'une rigueur provocante. S'il ne fréquentait pas le temple protestant, il payait vingt livres par mois. Les enfants, s'ils n'étaient élevés dans une école du schisme, ne pouvaient hériter de lui, ni acquérir, ni posséder.

Assistance à la messe : soixante livres d'amende. Le prêtre qui était surpris à l'autel payait le double. Une catholique qui épousait un protestant perdait les deux tiers desa dot, si elle ne se rendait au temple ; et faute de paiement par son mari d'une rançon de dix livres, elle encourrait l'emprisonnement.

On n'en finirait pas de détailler les dispositions persécutrices de la loi contre ce qui restait de l'ancien peuple de l'Île des Saints.

C'est à Milner, évêque, vicaire apostolique du Midland, ancien élève des Bénédictins anglais de Douai, qu'est due la mise en prescription, en 1791, de ces dispositions odieuses. On sait comment le grand patriote irlandais, Daniel O'Connell, parvint, après trente ans de lutte, à parfaire l'œuvre commencée par ce premier libérateur.

On sait aussi comment, remis en possession de leurs droits civiques et civils, les catholiques anglais se sont multipliés. " Il en reste assez pour faire des martyrs, disait Burke ; trop peu pour inspirer des craintes." On évalue à 500,000, soit à une proportion de *un pour quatre cents* anglicans, leur nombre au commencement du XIXe siècle. Aujourd'hui, ils sont 1.500.000, soit un pour vingt anglais, qui ne sont plus tous, il s'en faut, membres de l'Eglise " établie " ; et sur les 40 millions de sujets que compte l'Empire, les catholiques forment le quart.

Au lieu des quatre vicaires apostoliques qui, au nom du Saint-Siège, dirigeaient les missions anglaises, il y a dans les deux royaumes — l'Irlande à part — trois archevêques et dix-neuf évêques. Les prêtres, réguliers et séculiers, sont au nombre de plus de trois mille, et les églises au nombre de dix-neuf cents.

Ces chiffres, éloquent par eux mêmes, disent assez ce que peut l'union dans la foi et les œuvres. Puissent les catholiques de France y trouver des motifs nouveaux d'espérance et de volonté ! Leur situation, si injuste qu'elle soit, n'est pourtant en rien comparable à celle dans laquelle ont gémit de générations de fidèles britanniques.

(*l'Univers.*)